



Commission sportive du Lundi 18 mars 2024 de 19h00 à 19h35.

Membres présents : BEAUFORT Jean-Louis (CD 87), BRUN Arnaud (CSR), CAMPART Claude (CD 47), CARRE Fabrice (CD 86), CHAVANT Cyril (CD 24), DELORME Bertrand (CD 23), GANDREUIL Benoit (CD 79), LABARBE Vincent (CSR et CD 40), MARCHAND Daniel (CSR), SCHAEFFER Romain (CD 64), WEISS Denis (CD 17).

Membres Absents Excusés : BULKA Christophe (CD 16), GELLIBERT Luce (Féminines), HAN COILIN Bruno (CD 33), LORIOU Vincent (CD 79), TESSEYRE Julien (CD 19).

Objet de la réunion

Traitement de la Journée 5 Phase 2 (officiellement Journée 17 dans SPIDv2)

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des « fiches mémo » destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer **les 2 équipes perdantes**.

Rencontres sans juge-arbitre sur la feuille de rencontre :

R3- 2 - CA Beglais 5 contre J Yvrac 3

R3- 5 - Croisés Bayonne 2 contre Stade Montois 6

R3-11 - Grand Périgueux 1 contre Couzeix TT 1

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue. Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.

**Journée 5 Phase 2 (officiellement Journée 17 dans SPIDv2)
16 et 17 mars 2024**

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

R3-7 -SA Moncoutant 1 contre Gond Pontouvre 3

TRAGUEDO Thibaut (1612197) du club de Gond Pontouvre : carton jaune pour coup de raquette sur le sol à la fin du double.